



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

Séance du 29 Septembre 2015
L'an deux mille quinze
Le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS

MM. ALCON, CASSARD, , CLAIREMONT, DEBROSSE
DEMOUGE, NORMAND, POINSSOT,

MMES DAGOGNET, JACQUIER, LALLEMAND-PETIT, PRETOT,
SAULNIER, SCHOULLER, STEININGER

*Nombre de conseillers
en exercice : 18*

ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2015
- Aménagement de la route de Méziré :
 - * APD
 - * Actualisation plan de financement
 - * Eclairage public
 - * Fontaine du Pâquis
- Reconstruction du ponceau rue du Canal
- Rénovation de murs et escaliers du cimetière
- Agenda d'Accessibilité Programmée
- Questions diverses

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

MM. CAUCHY (Pouvoir à R. CLAIREMONT), GENTILHOMME
(Pouvoir à G. NORMAND), SIMONET (Pouvoir à JP POINSSOT)

MME ROGNON (Pouvoir à A. DEBROSSE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Alain DEBROSSE est désigné secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 JUIN 2015

Date de convocation du conseil
municipal :

10 septembre 2015

Affichage du compte rendu :

20 octobre 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE MÉZIRÉ

VOIRIE -RESEAUX

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- approuve le plan de financement actualisé en fonction de l'avancement des études :

RECETTES		DEPENSES	
Prélèvement sur fonds propres	322 200	Travaux (Voirie et Aménagements sécurité)	620 865
SUBVENTIONS		Participation SYDED	207 673
CONSEIL GENERAL		Coût de la maîtrise d'œuvre	9 544
OPSA	300 000	Régularisations foncières	
Bordures de trottoirs	39 000		
Amendes de police	27 000	Assainissement EP	83 667
ETAT		Géomètre : Frais de bornage	5 251
Subvention exceptionnelle au titre des fonds parlementaires	10 000	Divers : To- Géotechnique, SPS, comptages, recolements, etc	20 000
PMA		Diagnostic Amiante	1 200
Fonds de concours	250 000		
TOTAL DE L'OPERATION	948 200	COUT GLOBAL	948 200

- autorise le maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Général, et de PMA compte tenu des ajustements effectués
- s'engage à prendre en charge les financements non acquis
- autorise le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces relatives au marché

FONTAINE DU PAQUIS

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve le projet de restauration de la fontaine du Paquis. Le plan de financement s'établit comme suit :

- Fonds propres : 19 705.55 €
- Subvention du Conseil Général : 12 133 €
- Réserve parlementaire : 10 000 €

Des subventions auprès du Conseil Général et auprès de Mr le Député seront demandées.

Une consultation d'entreprises sera effectuée.

ECLAIRAGE PUBLIC

La commune assurant la maîtrise d'ouvrage en matière d'éclairage public dont la fourniture et la pose ont été évaluées à 84 840 € H.T., une subvention sera demandée au SYDED à hauteur de 46 %.

Le plan de financement est approuvé par le conseil municipal

- Fonds propres : 45 814 €
- Subvention SYDED : 39 026 €

Une consultation des entreprises sera effectuée.

PONCEAU RUE DU CANAL

Le coût de reconstruction du ponceau est estimé à 20 163.78 € HT. En raison de la présence de la conduite de gaz naturel, il apparaît judicieux de demander l'assistance des services communautaires. Cette assistance coûtera 476 €.

La dépense totale s'élève de ce fait à la somme de 20 639.78 € qui pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ETAT au titre de la DETR.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- se prononce sur le projet de reconstruction du ponceau
- approuve le plan de financement suivant :
 - DETR : 5 160.00 €
 - Fonds libres : 15 479.78 €
- autorise le maire à procéder au lancement de la consultation des entreprises et à signer la convention de mise à disposition de services communautaires avec PMA

RENOVATION DES MURS ET ESCALIERS DU CIMETIERE

Lors de sa séance du 13 avril 2015, le conseil municipal a décidé d'engager des travaux de rénovation des murs et escaliers au cimetière pour un montant de 5 655 € H.T. Une demande de subvention DETR a été transmise en Sous-Préfecture qui a sollicité l'avis du service territorial de l'architecture et du patrimoine du territoire de Belfort et de Montbéliard.

Or, ce projet n'a pas reçu l'agrément du STAP. Il nous a été demandé de faire appel à une entreprise de maçonnerie "pierre de taille". Le devis établi par l'entreprise consultée s'élève à 18 146.41 € H.T.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à la majorité des membres présents ou représentés, (1 voix contre et 2 abstentions) retient la proposition présentée lors de la séance du 23 juin 2015, d'un montant de 5 655 €. Le conseil municipal renonce à la subvention DETR.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide l'agenda d'accessibilité programmée, tel qu'élaboré par SOCOTEC.

Le chiffrage global de la mise en accessibilité s'élève à 329 000 € et se décline par année comme suit :

- Année 1 : 33 000 € (Hôtel de Ville, Locaux périscolaires, Préfabriqués pour les associations sportives)
- Année 2 : 105 000 € (Ecole primaire et Bibliothèque)
- Année 3 : 16 400 € (Ecole maternelle, Salle des fêtes)
- Période 2 (années 4, 5, 6) : 174 600 € (La Poste, Maison des associations, Salle de sport, Stade, Temple)

QUESTIONS DIVERSES

1) Acquisition d'un ordinateur au secrétariat

Pour permettre aux communes d'acquérir ou de renouveler leur matériel informatique, la commission d'élus compétente en matière de D.E.T.R. s'est prononcée favorablement sur le principe d'un financement de l'Etat dans la limite de 35 % du coût H.T.

L'acquisition d'un ordinateur supplémentaire affecté au secrétariat de mairie pourrait être acquis. Le total de l'équipement s'élève à 1 211.67 € H.T.

A l'unanimité des membres présents ou représentés le conseil municipal se prononce favorablement sur :

- le financement d'un ordinateur dont le coût s'élève à 1 211.67 € HT
1 454 € T.T.C.
- le plan de financement suivant :
 - * D.E.T.R : 424.00 €
 - * Fonds libres : 787.67 €

2) Modification du PLU

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal autorise le maire à lancer une procédure de modification du PLU qui portera sur les points suivants :

- Mise à disposition de jardins familiaux dans la zone N3Li
- Actualisation des contraintes liées à la prise en compte du risque d'inondation de la Feschotte
- Modification du statut de la zone AUs
- Suppression de plusieurs emplacements réservés
- Assouplissement du règlement concernant les cités ouvrières
- Intégration des dispositions de la loi Grenelle II

La modification du PLU fera l'objet d'une enquête publique

3) Avis du Conseil Municipal sur le projet de modification des statuts du SYGAM

Le Comité Syndical du SYGAM du 24 juin 2015 a validé un certain nombre de modifications statutaires rendues nécessaires par les évolutions législatives récentes dans le domaine de l'énergie.

Conformément à l'article L-5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces modifications statutaires doivent faire l'objet d'une délibération de chaque collectivité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, se prononce sur le projet de modifications statutaires du SYGAM.

4) Renouvellement de la convention avec l'Association Communale Agréée de Feschés le Châtel - Prix de la redevance annuelle

La convention passée entre la commune et l'association communale de chasse agréée de Feschés le Châtel réglant le droit de chasse sur les propriétés communales est renouvelée pour 6 ans moyennant une redevance annuelle de 100 €.

5) Convention d'utilisation des locaux de l'école primaire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le maire à signer une convention avec Mme la Directrice de l'école primaire. Cette convention indiquera :

- les locaux mis à disposition du périscolaire
- les horaires d'utilisation
- les conditions d'utilisation

6) Servitude SCI LE RONDELLOT

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la SCI LE RONDELLOT à se raccorder à la conduite communale d'eau potable

7) Acquisition foncière

En octobre 2010, la commune de Feschés le Châtel a acquis, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier du Doubs, le bâtiment industriel, propriété de Mr Bedeville. La consultation du cadastre a permis de constater que les consorts Bedeville restaient propriétaires de la parcelle B 408 d'une contenance de 81 m² située à proximité du bâtiment, lieudit "Aux Landes". La commune pourrait l'acquérir en fonction des données du marché immobilier, c'est-à-dire à 0.30 € le m². Cette proposition a reçu l'agrément de Mme Bedeville.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- se prononce sur l'acquisition de la parcelle B 408, les frais de notaire étant à la charge de la commune
- autorise le maire à signer l'acte d'acquisition

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h00

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

ALAIN DEBROSSE